

COMPTE-RENDU DU CVS du 24/02/2020

EHPAD - Site de La Ribérac

Présents :

Mme BLASCO Lucienne, Représentante des résidents, suppléante
Mme BOFFO Jeanne, Représentante des résidents, suppléante
Mme DODIN Micheline, Représentante des résidents, titulaire
Mme TOUTAIN Arlette, Représentante des résidents, titulaire
Mme BELLOTEAU Annie, Représentante des familles, suppléante
Mme DECIMA Martine, Représentante des familles, suppléante
M. FOUCHERE Claude, Représentant des familles, titulaire
Mme MERCIER Josy, Représentante des familles, titulaire
Mme MOUCHEBOEUF Maryse, Représentante des familles, titulaire et Vice-présidente du CVS
Mme ROUX Patricia, Représentante des familles, suppléante
Mme BOURLIER Madeleine, Résidente
Mme POTIER Emilienne, Résidente
Mme DENIS, Résidente
Mme RIGAL Nathalie, Représentante du personnel, Titulaire
Mme MOREAU Sabrina, Cadre de santé
M. Michel FAUCHER, Médecin coordonnateur
Mme LORY Elisabeth, animatrice
Mme VINCENT Marie-Laure, animatrice
M. PETITGIRARD Thierry, Directeur adjoint en charge de la communication

Absentes excusées :

Mme KHUN Yvonne, Représentante des résidents, titulaire et Présidente du CVS
Mme DESMOULIN Annie, Représentante du CS, Titulaire

Avant l'ouverture de la séance, M. PETITGIRARD présente ses condoléances en son nom et au nom de la direction, aux familles ayant perdu leur parent.

En l'absence excusée de Mme KHUN Yvonne, Présidente du CVS, la séance est ouverte à 10 H 00 par Mme MOUCHEBOEUF Maryse, Vice-Présidente du CVS.

➤ **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 07/10/2019**

Le compte-rendu du CVS du 07/10/19 est approuvé avec les observations suivantes demandées par Mme MOUCHEBOEUF :

- M. FOUCHERE, représentant des familles au lieu de suppléant
- «Pour conclure, Mmes BELLOTEAU, DECIMA, et MERCIER, représentantes des familles soulignent qu'elles ont toutes confiance en l'établissement...» au lieu de «pour conclure, les membres du CVS, soulignent qu'ils ont toute confiance en l'établissement...»

➤ **2. COMPOSITION DU CVS- DESIGNATION DU PRESIDENT**

M. PETITGIRARD rappelle le fonctionnement d'un CVS et indique vouloir donner la parole aux résidents qui le souhaitent. De ce fait, il y aura donc davantage d'invités lors des prochains CVS.

Il souligne que Mme KHUN n'étant plus en capacité d'assister au CVS, son poste de Présidente est proposé aux représentants des résidents.

Mme BOFFO, 1^{ère} suppléante devient titulaire et est désignée Présidente ; Mme BLASCO, seconde suppléante devient 1^{ère} suppléante.

Mme BELLOTEAU explique, que depuis le décès de sa maman et habitant à Périgueux, elle ne souhaite plus continuer son rôle de représentante suppléante des familles. De ce fait, Mme LURGO Nicole au rang 7 du résultat du scrutin, devient 3^{ème} suppléante.

Mme MOUCHEBOEUF, malgré le décès de sa maman, indique conserver son mandat par respect des résidents et à la demande de certaines familles et résidents.

Mme MERCIER, malgré le décès de sa maman, continue, pour l'instant, l'exercice de son mandat.

M. FOUCHERE, quant à lui, souhaite continuer l'exercice de son mandat même si sa maman a été transférée à l'USLD. A ce sujet, M. PETITGIRARD précise qu'un groupe de parole sera prochainement créé au sein de l'USLD.

Mme BOURLIER remercie Mmes MOUCHEBOEUF et MERCIER pour leurs chaleureuses présences. Mme LORY souligne que les résidents présents ce jour ont participé à la réunion préparatoire du CVS et que cette réunion n'est ouverte qu'aux résidents.

➤ 3. ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

M. PETITGIRARD indique que quelques modifications ont été apportées au règlement de fonctionnement, notamment le paragraphe concernant le médecin coordonnateur qui avait été retiré du règlement. Le paragraphe portant sur l'interdiction de l'alcool est modifié comme suit : «l'abus d'alcool est dangereux». En effet, l'alcool n'est pas interdit dans la mesure où le résident est chez lui et où il y a le dimanche un apéritif et du vin au moment du repas.

Le Dr FAUCHER précise que le tout est de savoir si la personne a toutes ses capacités psychologiques et ne nuit pas aux autres personnes ; la famille n'a pas à interdire non plus.

Après en avoir pris connaissance, les membres du CVS valident le règlement de fonctionnement dénommé «version avril 2016/actualisé décembre 2019».

En ce qui concerne les animaux, ils sont tolérés. A ce sujet, Mme BOURLIER demande s'il y aura un autre chat dans l'établissement. Mme LORY répond par l'affirmative et précise qu'il faudra se rendre à la SPA de Périgueux pour choisir un chat. Mme MOUCHEBOEUF demande si un chien est prévu. Mme LORY indique qu'elle a cela en projet. Mme MOREAU souligne que certaines familles viennent en visite avec leur chien. Ce n'est pas déranger dans la mesure où il ne s'agit pas d'un trop gros chien, qu'il est calme et tenu en laisse.

➤ 4. PRESENTATION DU DR FAUCHER, MEDECIN COORDONNATEUR

M. PETITGIRARD laisse le soin au Dr FAUCHER, médecin coordonnateur, de se présenter.

Le Dr FAUCHER explique qu'il a été pendant 20 ans médecin généraliste à Brantôme et qu'il est gériatre et médecin coordonnateur. Il précise qu'il a été recruté à l'EHPAD du site de Ribérac depuis le 6 janvier 2020 et qu'il y intervient tous les lundis et mardis. Il prend en charge les résidents sans médecin traitant. Il a rencontré certains de ses confrères généralistes et «dépanne parfois» quand il y a besoin. Il explique le problème de prise en soins de tous les médecins traitants qui sont de moins en moins nombreux. Il précise qu'il ira à nouveau à la rencontre de ceux qu'il n'a pas pu rencontrer et qui n'interviennent plus à l'EHPAD alors qu'ils y ont encore des patients.

Mme MOUCHEBOEUF fait remarquer que les médecins traitants doivent être rigoureux et prendre leurs responsabilités.

Le Dr FAUCHER indique qu'il est en train de remettre à jour les ordonnances et autres comme les relevés mensuels avec la diététicienne sur les textures et les compléments nutritionnels et les relevés de poids. Mme MOREAU explique que cela était déjà fait mais qu'il faut tout mettre en cohérence, d'autant plus dans la cadre du projet de service obligatoire. Elle ajoute que le référent de chaque résident a été revu et qu'il est important que des liens continuent à se créer.

Le Dr FAUCHER souligne qu'une réunion pluridisciplinaire a lieu mensuellement tous les premiers mardis du mois et que les équipes connaissent bien leurs résidents.

➤ 5. BILAN DES ANIMATIONS 2019 ET PRESENTATION DES ANIMATIONS 2020

Mme LORY détaille le bilan 2019 et les projets 2020 suivant les documents joints. Elle explique qu'elles sont 2 animatrices pour l'EHPAD et qu'une animatrice est arrivée depuis peu au service USLD. Elle précise que les animateurs sportifs n'interviennent plus dans la mesure où cela ne convenait pas forcément aux résidents et dans la mesure où Mme VINCENT a suivi une formation gymnastique douce.

Mme LORY explique que les résidents ne paient pas les animations car un budget est alloué par l'établissement, sauf au cas d'un spectacle un peu cher ou le cinéma (3 € la séance). Le Dr FAUCHER demande combien de résidents vont au cinéma et combien de fois par an. Mme LORY répond qu'il y a 2 séances par an avec 6 résidents à chaque séance. Elle précise que les sorties sans soignants sont très compliquées pour les personnes à risque.

Dans le cadre des animations culinaires, Mme MOUCHEBOEUF évoque la possibilité d'inviter un chef étoilé. Elle fait remarquer que contrairement à d'autres établissements, il n'y a pas de salle à manger pour les familles de résidents souhaitant déjeuner avec leur parent. Mme LORY répond qu'il y a 2 pièces identifiées, l'une aux couteliers et l'autre aux dentelières. Elle rappelle que les familles souhaitant venir déjeuner avec leur parent doivent contacter les animatrices. Mme LORY rappelle aussi que les anniversaires des résidents sont fêtés le dernier vendredi du mois avec les familles qui le souhaitent.

Enfin, Mme LORY indique que les familles peuvent lui demander le rapport d'activité des animations.

Mme MOUCHEBOEUF félicite les animatrices pour la décoration. Mme LORY précise que la plupart des décorations sont faites par les résidents.

➤ **6. BILAN DU SEMINAIRE MEDICO-SOCIAL DU 19/02/20**

M. PETITGIRARD explique qu'un séminaire médico-social pour les usagers a eu lieu le 19 février 2020, afin de pouvoir leur donner la parole. Il précise que ce séminaire a eu lieu dans la salle polyvalente de Ribérac gracieusement prêtée par la Mairie.

M. PETITGIRARD demande aux résidents ce qu'ils en ont pensé. Tous sont satisfaits d'avoir pu échanger avec les résidents des 3 autres sites et d'avoir pu faire part de leur souhait et desiderata. Il souligne que ce séminaire permettra aussi d'uniformiser les 3 sites afin que tous aient les mêmes droits et le plus possible de satisfaction. Les résidents présents à ce séminaire font remarquer sa bonne organisation et l'excellent repas. Tous en attendent un retour et une prise en compte. M. PETITGIRARD remercie les résidents pour leur participation et précise que le compte-rendu sera affiché. Les résidents souhaitent que ce séminaire soit renouvelé.

➤ **7. INTERVENTION D'UNE FAMILLE EN SALLE A MANGER**

Mme MANERA indique que la fille d'une résidente vient toujours au même moment, à savoir au repas du soir, et fait «son barantin» à tous les résidents. Elle précise que cela est dérangeant. Mme MOREAU souligne qu'il s'agit toujours de la personne «que nous connaissons déjà pour ses diverses interventions». Elle indique que c'est une présence dérangeante pour les résidents et qu'elle n'a de proximité avec certains résidents que de nom. A l'issue du débat qui s'en est suivi, le Dr FAUCHER, en tant que médecin coordonnateur et expert auprès du Tribunal, propose de la rencontrer tout en précisant qu'il faut protéger les résidents. Mme MERCIER indique qu'il est impossible de travailler avec elle, qu'elle ramène tout à elle et que c'est une manipulatrice. Mme MOREAU explique que le «collectif» a existé à un moment donné. Actuellement, on a évolué et l'on continuera dans ce sens, tout en sachant qu'il n'y aura pas pléthore de personnel. Il faut continuer à travailler main dans la main avec le médecin coordonnateur ; les résidents sont bien même si tout n'est pas parfait : «Paris ne s'est pas fait en un jour». Elle ajoute qu'elle est très fière de ses soignants.

➤ **8. DECES D'UN RESIDENT : DIFFUSION DE L'INFORMATION**

Mme LORY indique que les résidents souhaitent être informés du décès d'un résident quelle que soit l'unité. Elle propose l'installation d'une petite table avec la photo du résident et une bougie à led.

Mmes MOUCHEBOEUF, BELLOTEAU et MERCIER remercient le personnel pour leur soutien et leurs condoléances au moment du décès de leur parent. Mme MOREAU explique que des liens se créent pendant le séjour d'un résident et que le personnel est là pour soutenir et accompagner la famille mais qu'il n'est pas en deuil.

Mme MOUCHEBOEUF, BELLOTEAU et MERCIER regrettent que la direction ne présente pas ses condoléances à la famille lors du décès d'un résident. M. PETITGIRARD explique, qu'après enquête, cela ne se fait plus sur aucun des 3 sites et le déplore. Il précise que cela sera remis en place au plus vite.

➤ 9. CODE D'ACCES PORTE RUE DES MOBILES

M. PETITGIRARD indique que les codes d'accès sont changés régulièrement. Celui de la porte «rue des mobiles» est affiché à l'intérieur, à côté du digicode.

➤ 10. PERTE DE LINGE

Les résidents signalent qu'il y a toujours du linge perdu. Mme MOREAU explique qu'il est lavé sur le site de La Meynardie mais qu'il n'est pas pour autant perdu. Il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information pour recherche. Mme BLASCO indique que l'on peut aussi se rendre à la lingerie pour vérifier qu'il n'y soit pas stocké.

➤ 11. ENTRETIEN-MENAGE

Les membres du CVS indiquent que les extérieurs et espaces verts sont dans un état lamentable. Mme BOURLIER demande qui va arroser les arbres et soulignent que certains ifs sont morts. M. PETITGIRARD précise que Mme CANDAU a demandé à l'équipe technique qu'il soit mis en place un nettoyage régulier.

Mme LORY signale que les plateaux du petit-déjeuner sont mouillés et que par la même occasion les biscottes sont trempées.

Il est indiqué que les couverts et les salles à manger sont sales ; Mme RIGAL précise que cela a été remonté à différentes instances. Les membres du CVS demandent que Mme LEONARDON soit invitée au prochain CVS.

➤ 12. PETIT DEJEUNER

Sujet non traité.

➤ 13. RELEVÉ DES BOITES A LETTRES

Mme MOREAU indique que le courrier est relevé tous les jours.

➤ 14. ESPACE DETENTE

Sujet non traité.

➤ 15. CHARTE DES BENEVOLES

Il conviendra de revoir l'assurance en termes d'accompagnement à l'extérieur. M. PETITGIRARD indique qu'un courrier sera envoyé à l'assurance.

➤ 16. VIE QUOTIDIENNE DANS L'ETABLISSEMENT

Sujet non traité.

➤ 17. QUESTIONS DIVERSES

Peinture du toit du minibus : la peinture bleue du minibus ne tient pas, et la couleur de la sous-couche apparaît partout, particulièrement au niveau du toit. C'est très laid et cela donne une mauvaise image de l'établissement. Peut-on y remédier ?

La séance est levée à 12 H 30.

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale,
Mme Jeanne BOFFO